



**Modalités de participation du jeu-concours
« Saint-Patrick 2021 »
organisé par DESTINATION NANCY**

Article 1 : Société organisatrice

La SAPL DESTINATION NANCY dont le siège social se trouve 1 place de la République, CS 60663, 54063 Nancy Cedex organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat selon les modalités du présent règlement, et accessible depuis sa page Facebook « Fête des bières : soirée et marché » du mercredi 17 mars 2021 au vendredi 19 mars 2021 à 9h (heure France métropolitaine).

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure. Une seule participation par foyer est acceptée.

Sont exclus de toute participation au présent jeu et au bénéfice de toute dotation, l'ensemble du personnel de DESTINATION NANCY, y compris leur famille et conjoints (mariage, PACS ou vie maritale connue ou non).

Article 3 : Conditions de participation

Ce jeu est organisé sur la page Facebook « Fête des Bières : soirée et marché ». Pour jouer, les participants devront laisser un commentaire sous le post du concours avant le vendredi 19 mars 2021 à 9h. Un tirage au sort parmi les personnes ayant commenté le post du concours désignera trois gagnants.

Le nom des gagnants sera annoncé sous le post le vendredi 19 mars 2021 et ces derniers devront alors communiquer en message privé nous indiquer leur adresse mail pour l'envoi ultérieur des places électroniques et il leur sera alors précisé les modalités du retrait du lot à l'Office de Tourisme métropolitain, situé place Stanislas, à partir du 24 mars 2021 pendant les heures d'ouverture.

DESTINATION NANCY n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants sont désignés par tirage au sort parmi ceux ayant commenté le post du concours.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les participants désignés devront communiquer leur adresse mail dès le vendredi 19 mars 2021 pour l'envoi ultérieur des places.

Si un participant ne se manifeste pas au 31 avril 2021 au plus tard, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Article 5 : Dotation

Le jeu est composé de la dotation suivante : 3 lots d'une valeur d'environ 18 euros composés chacun de :

- 2 places pour le Marché Bières & Saveurs qui aura lieu le dimanche 24 octobre 2021 de 10h à 18h
- 1 bière brassée localement
- Deux écocup aux couleurs de l'évènement

Le lot sera à venir récupérer à l'Office de tourisme métropolitain, situé place Stanislas, pendant les heures d'ouverture à partir du 24 mars 2021 et avant le 31 avril 2021.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

Article 7 : Responsabilité

Ce concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook.

DESTINATION NANCY ne saurait être tenu pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause, le concours ou l'évènement devait être modifié, reporté ou annulé.

DESTINATION NANCY ne pourra pas être non plus tenu responsable en cas de non remise par courrier électronique des places sous forme numérique.

Article 8 : Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, dite loi « Informatique et Libertés », et à compter du 25 mai 2018 conformément au Règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD) n°2016/679, les participants sont informés que la société organisatrice, en tant que responsable de traitement, procède à des traitements automatisés des données à caractère personnel des participants.

Les données à caractère personnel recueillies et traitées par la société organisatrice ont pour finalité : la participation aux tirages au sort, et le cas échéant l'envoi du lot.

En tant qu'utilisateur, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit d'obtenir la limitation de leur traitement et d'un droit d'opposition au traitement de vos données, ainsi qu'à la prospection. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés le cas échéant après votre

décès. Ces droits s'exercent auprès de DESTINATION NANCY par courrier électronique (info@destination-nancy.com) ou par courrier postal (DESTINATION NANCY, 1 Place de la République, 54000 NANCY).

Concernant les données détenues par Facebook, nous ne sommes pas responsables de l'utilisation qu'ils en feront.